



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

n°7 – janvier 2006

*Les Langues des Signes (LS) : recherches
sociolinguistiques et linguistiques*

SOMMAIRE

Richard Sabria : *Présentation*

Richard Sabria : *Sociolinguistique de la Langue des Signes Française*

Dominique Boutet, Brigitte Garcia : *Finalités et enjeux linguistiques d'une formalisation graphique de la Langue des signes Française (LSF)*

Annie Risler : *La simultanéité dans les signes processifs*

Ivani Fusellier-Souza : *Processus de création et de stabilisation lexicale en langues des signes (LS) à partir d'une approche sémiogénétique*

Agnès Millet : *Le jeu syntaxique des proformes et des espaces dans la cohésion narrative en LSF*

Genevière Le Corre : *Regard sur les rapports intersémiotiques entre La Langue des Signes Française et le français*

Pierre Guitteny : *Langue, pidgin et identité*

Saskia Mugnier : *Le bilinguisme des enfants sourds : de quelques freins aux possibles moteurs*

Françoise Bonnal-Vergès : *Langue des Signes Française : des lexiques des XVIII^e et XIX^e siècles à la dictionnaire du XXI^e siècle*

REGARD SUR LES RAPPORTS INTERSÉMIOTIQUES ENTRE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE ET LE FRANÇAIS*

Geneviève Le Corre

DYALANG F.R.E. 2787 CNRS – Université de Rouen

On ne peut parler d'une langue, quelle qu'elle soit, sans convoquer son entour socioculturel. Or, le contexte dans lequel évoluent les sourds, qui pratiquent la Langue des Signes Française (désormais LSF), est d'abord celui de la surdité, la « spécificité » sourde restant indissociable de la « généralité » entendante de laquelle elle émerge. Comme le souligne l'ethnologue Yves Delaporte (2002 : 54-55), les sourds sont en effet d'abord définis par « *un écart à la norme* » entendante. L'expression *langue des signes* contribue cependant à marquer une discrimination positive, dans la mesure où les sourds se définissent par une différence de modalité linguistique, celle qui oppose leur langue visuo-corporelle à celle audio-orale des entendants.

Au-delà de cette opposition fondamentale, les sourds, qui vivent comme les entendants dans des pays différents, pratiquent, comme eux, des langues différentes. Cependant, si les langues des signes (désormais LS) varient selon les pays où elles sont pratiquées, elles se trouvent toujours étroitement liées aux langues orales (désormais LO) dominantes des pays concernés. La LSF et le français cohabitent donc aussi sûrement que le font les sourds et les entendants qui les pratiquent. Les sourds signants défendent cependant leur particularisme linguistique et culturel. En rapport constant avec le français, la LSF s'en distingue en effet, très nettement, en donnant accès à une « forme » de connaissance originale. Les idées interprétées dans le cadre des interactions avec la langue dominante donnent naissance à d'autres formes signifiantes et à d'autres concepts. De plus, des néologismes originaux surgissent constamment de la dynamique langagière, d'où l'intérêt de proposer une approche pragmatique des spécificités sémiotiques de la LSF, appréhendée dans son contexte socioculturel, et envisagée dans ses rapports avec le français.

Nous nous appuyons, dans cet article, sur la double approche de la LSF que nous avons pu expérimenter. Devenue sourde, nous avons découvert la communauté sourde française et sa langue en 1996. Portant sur la LSF, au moment de cette rencontre, un regard analogue à celui de n'importe quel locuteur du français, nous avons éprouvé ce que nous définissons comme un « choc linguistique et culturel ». La pratique de la langue et de la culture sourdes nous a ensuite conduite à adopter un tout autre regard. Cherchant à comprendre la manière dont s'organise l'univers du sens propre aux sourds signants, nous proposons un autre regard sur la construction des formes sémantiques, à partir de l'étude d'une langue qui ordonne le monde

* Les dessins de signes qui illustrent l'article ont été réalisés par Yann Le Corre, que nous remercions.

accessible aux sourds selon les normes visuelles qui lui sont propres¹. Nous éloignant toutefois quelque peu ici de ce champ de la sémantique appliquée à la LSF, nous nous attachons à relier les observations enregistrées au cours de nos diverses expériences² aux résultats obtenus dans le cadre de nos travaux de recherche. Il s'agit de mettre en évidence un certain nombre de phénomènes qui, affectant la morphologie du signe, conduisent à s'interroger sur le problème de la discrimination des unités et sur la pertinence qu'il y a à poser, en LSF, l'existence de parties du discours équivalant à celles du français.

Nous examinerons, dans un premier temps, les spécificités sémiotiques de la LSF : la différence de modalité, son incidence sur le mode d'accession au sens, l'ouverture sur les sémiotiques visuelles et la figurativité. Nous verrons ensuite comment, malgré ces différences d'ordre structurel et fonctionnel qui opposent la LSF au français, un certain nombre de phénomènes, ponctuels, récurrents, constants, témoignent de rapports qui s'établissent entre les deux langues. Le plus souvent passés sous silence dans les études qui s'intéressent à la LSF, ces observables méritent pourtant que l'on s'y attarde, dans la mesure où ils inscrivent bien certains de ces rapports intersémiotiques dans le plan diachronique. Le caractère alphabétique du mot français, le rythme d'émission des phonèmes, du découpage syllabique, la paronymie et l'homophonie trouvent une « résonance » dans la structure morphologique et morphosyntaxique de nombreux signes et faits langagiers en LSF. Il convient donc d'examiner dans quelle mesure ces emprunts faits au français ont, ou non, une incidence sur la structure et sur le fonctionnement du système propre à la LSF. Et surtout, nous verrons comment les exemples présentés peuvent conduire le chercheur à reconsidérer certains présupposés.

Les spécificités sémiotiques de la LSF

Le statut du corps dans les LS

Parmi les différences que présentent les LS par rapport aux LO, le statut du corps est probablement le concept le plus difficilement accessible aux entendants qui les découvrent. Il suffit, pour s'en apercevoir, d'opposer les appréciations subjectives qui ont conduit en 1880, à l'occasion du Congrès de Milan³, à interdire les LS, que l'on jugeait faites de « gestes obscènes » à celles, tout aussi subjectives, qui, aujourd'hui, les réhabilitent en les déclarant « magnifiques ». Nombre d'entendants semblent ainsi s'appuyer sur les effets qu'ils ressentent face à l'expression corporelle de ces langues pour produire des représentations positives fondées sur le sens esthétique, voire affectif. Il s'agit dès lors d'un « langage où le "nom" gestuel est plus qu'un signe, [où il est] l'essence [même] de la chose » (Spire, 1986 : 42), ou encore d'« une langue qui jaillit spontanément [du corps des sourds], sans passer par l'opération mentale d'une traduction ni sans en subir le traumatisme. » (Bertin, 1995 : 54), etc. Si l'on peut concéder que « la langue des signes des sourds et l'inconscient partagent [une] même prise en considération de la figurabilité » (Virole, 1990 : 73), il est toutefois difficile d'admettre le regroupement de l'ensemble des LS sous la bannière d'un « langage expressif » que l'on appréhende comme une sorte de métaphore de l'inconscient...

Il est évident que ce type de jugement dépend d'une perception culturelle du corps qui varie selon les époques et les cultures. Or, le statut du corps dans les LS conduit précisément à le placer hors d'atteinte de ces appréciations subjectives, puisqu'il y joue un rôle équivalent à

¹ Cf. Le Corre, 2002 b.

² A caractère formel ou informel, ciblées ou non, dans des instances sourdes ou mixtes, de dimension locale à internationale.

³ Pour plus de précisions concernant ce congrès, cf. Poizat, 1996, Presneau, 1998 et Bernard, 1999.

celui de la voix dans les LO. Le corps est bien l'élément premier du système linguistique des LS et son abstraction reste un principe fondamental, même si son usage favorise le rapprochement avec les sémiotiques visuelles, et avec la sémiotique comportementale en particulier. On ne peut, par conséquent, décider, au gré des points de vue et des époques, si ces langues sont « obscènes » ou « magnifiques ». Ce sont, avant tout, et simplement, des langues... La LSF, comme toutes les LS, est une langue qui ne traduit rien de plus et rien de moins que les autres langues du monde, mais dont le pouvoir interprétatif et créatif se manifeste différemment. Il convient donc de lever les ambiguïtés qui l'entourent en mettant en relief ses spécificités.

Ne pouvant oublier les raisons qui ont conduit à son interdiction, les sourds français ont appris à se méfier de la manière dont les entendants sont susceptibles d'interpréter la différence de modalité qui caractérise leur langue. Le procédé dénominatif, auquel sont d'emblée confrontés les entendants qui rencontrent la LSF, suscite chez ces derniers une gêne manifeste. Or, si tel individu est nommé *Grandes oreilles*, *Gros nez*, *Chauve*, *Bouche de travers*, *Boîteuse*, *Celui qui cligne des yeux*, *Celle qui se ronge les ongles*, etc., il ne s'agit pas, comme c'est le cas en français avec le surnom ou le sobriquet, de le stigmatiser à partir d'une particularité physique ou comportementale. Ce procédé vise simplement – comme dans le cas du nom propre du français – à identifier l'individu dans un groupe et à marquer son appartenance à une communauté dont la langue ne peut accepter – pour des raisons économiques et culturelles – une épellation digitale⁴, longue et fastidieuse.

Le défaut physique, ou comportemental, établi par la norme culturelle, qui est poliment ignoré par le locuteur du français, est donc interprété par le signeur comme un simple trait caractéristique. Il renvoie, non à une singularité, mais à l'individu qui la porte. C'est la raison pour laquelle le tabou qui conduit à euphémiser, en français, toute information relative à l'apparence physique et à la corporalité en général est le plus souvent absent en LSF. On n'hésite pas à exprimer *littéralement* les fonctions corporelles et leurs dysfonctionnements éventuels. L'activité sexuelle, envisagée de manière positive, est illustrée sans fausse pudeur. Si les rapports avec le visuel produisent des effets figuratifs qui séduisent souvent les entendants, ce même type de rapport avec la sémiotique comportementale peut aussi les choquer. Or, il introduit simplement une différence d'ordre culturel.

Très influencés par les propos qui circulent au sujet de leur langue, les sourds ont pris l'habitude d'adapter leur discours en fonction du public ciblé : sourd ou entendant. Ils peuvent ainsi évacuer, le cas échéant, ce que les entendants considèrent comme relevant de la mimique. Sont alors rejetés nombre d'éléments corporels, comparables à ceux qui accompagnent les énoncés de la LO, et que l'on regroupe généralement sous les termes de « mimique » ou de « gestuelle », éléments apparemment non discriminables – regard, expressions faciales, mouvements... – parce que n'empruntant pas les formes canoniques dégagées à partir des LO. Ces éléments entrant, de toute évidence, dans les structures linguistiques que les sourds utilisent, c'est une grande part de la structure morphosyntaxique de la langue qui risque alors d'être occultée.

Pendant, même s'il s'agit de réels marqueurs linguistiques, ces paramètres corporels sont difficilement analysables à l'aide des outils méthodologiques offerts par les LO. De plus, leur emploi autorise de toute évidence le rapprochement avec le mime et la sémiotique comportementale en particulier. On relève, par exemple, en LSF, un grand nombre d'emprunts de gestes culturellement normés : mouvement des doigts au niveau des cheveux pour *coiffeur*, au niveau de la bouche pour *fumer*, geste de bercer pour bébé etc.

⁴ Reprise du signifiant graphique du mot français à l'aide de caractères de l'alphabet dactylographique (qui est une écriture digitale de l'alphabet dans l'espace).



coiffeur



fumer

Il est toujours possible, pour interpréter, par exemple, le verbe français *partir*, d'utiliser un signe qui renvoie au geste⁵ accompagnant parfois le discours des entendants en français. Il s'agit bien d'un signe, qui, comme tous les autres signes de la langue, est analysable en paramètres – *configuration* et *orientation* des mains, *emplacement* et *mouvement*. Son emploi contribue cependant à faire naître une réelle ambiguïté : non seulement il coïncide avec un geste socialement normé, mais il accompagne le plus souvent des énoncés appartenant au registre argotique : *Je me casse / je me barre / je me tire...* Conscients du fait qu'avec cette assimilation au code gestuel qui accompagne le discours oral on avance un argument jugé « décisif » pour dénier à leur langue le statut de véritable système linguistique, les sourds évitent – au moins en présence d'entendants – l'emploi de ce type de signes pour leur préférer ceux qui sont entrés dans les dictionnaires. On peut cependant se demander pourquoi chercher la complexité, quand le système autorise l'emprunt de gestes culturellement normés.

L'ouverture sur les sémiotiques visuelles et l'accès figuratif au sens

La modalité corporelle permettant d'établir des rapports de motivation immédiats entre formes linguistiques et formes visuelles, un bon nombre de signes renvoient, ou au comportement significatif, ou au mime, ou encore à la sémiotique de l'image. La LSF s'organisant dans la dynamique du mouvement sur les trois dimensions de l'espace, la forme corporelle de l'expression s'accorde, dans une certaine mesure, à la structure des formes visuelles et au potentiel dynamique de leurs rapports. La proximité structurelle qui s'établit ainsi entre la langue et les sémiotiques visuelles autorise l'activation des coïncidences toujours possibles entre les formes linguistiques élémentaires et les éléments constitutifs des formes visuelles. Le système linguistique se révèle ainsi apte à prendre en charge des éléments qui relèvent de la composante pragmatique du français, et du langage en général. La LSF impose certes, de cette manière, une logique pragmatique qui tend à estomper les frontières entre les éléments proprement linguistiques et ceux qui ressortissent à d'autres sémiotiques. Mais le corps étant l'élément premier du système, même si le transfert du contenu se fait à partir de formes très proches de celles des sémiotiques visuelles, contrairement à ce qui se passe dans la *semiosis* naturelle, on observe une véritable transposition : s'ils ont la faculté de coïncider avec eux, les éléments linguistiques de la LSF ne sont pas des éléments constitutifs de formes naturelles ; ce sont les formes élémentaires de la langue.

On comprend mieux alors l'aisance avec laquelle le signeur sourd manipule et déplace les paramètres définitoires des formes, cette aisance étant directement liée à la capacité qu'il a d'abstraire sa perspective propre comme il le fait de son corps en raison de son mode d'expression. Si toutes les langues entretiennent des rapports avec les autres sémiotiques, ces rapports diffèrent en effet selon qu'il s'agit d'une langue à modalité audio-orale, à contrainte

⁵ Une main immobile, placée à l'horizontale, paume tournée vers le bas, l'autre main placée en-dessous, sur la tranche, venant la frapper avec un mouvement brusque et bref.

linéaire, ou d'une langue à modalité visuo-corporelle, qui s'organise sur les trois dimensions de l'espace et dans la dynamique du mouvement. On observe ainsi, en LSF, un rapprochement des ordres iconique et linguistique qui n'est pas observable de la même façon dans une langue à modalité audio-orale, soumise à des contraintes linéaires.

Pour les sourds, l'univers du sens s'organise d'abord selon l'option figurative. Rien ne s'oppose, en LSF, à ce que l'accès au sens passe par l'interprétation d'une figure : par exemple les *boutons d'acné* de l'*adolescent*, les *feuilles* qui tombent de l'arbre en *automne*, etc. On observe donc un lien étroit entre le niveau sémiologique (extéroceptif et pragmatique) et le niveau sémantique (intéroceptif et cognitif), ce qui semble devoir s'accorder au primat de la perception visuelle et au parcours interprétatif qui conduit d'abord à la reconnaissance des formes visuelles. L'étude de la LSF rend donc en quelque sorte perceptible l'analogie des processus qui interviennent, tant dans la perception visuelle que dans la perception des formes sémantiques, ce que l'on appelle en termes gestaltistes voisinage et bonne continuation des formes.

On observe en effet constamment, en LSF, le même principe de contiguïté que celui qui organise la perception visuelle. Les rapports logiques de proximité sont systématiquement exploités dans la création lexicale qui procède par déplacements métonymiques : les *cornes* pour la *vache*, l'*alignement des croix* pour le *cimetière*, le *réchauffement du bout des doigts* par le *souffle* pour le *froid*, etc.



Cependant, si l'homologation d'un rapport figuratif est toujours première dans l'accession au sens, le choix de ce rapport s'opère parmi tous ceux que la redondance du visuel rend possibles : la forme de l'*œil* ou la coupe du *costume* pour le *Chinois*, la *muleta* du torero ou la *jupe* de la danseuse de flamenco pour l'*Espagne*, les *pattes griffues* ou la *crinière* pour le *lion*, la *trompe* ou les *défenses* pour l'*éléphant*, etc. Le signe [AFRIQUE] renvoie aussi bien aux animaux rayés que l'on trouve sur ce continent, qu'à la manière dont les peuples s'y peignent le visage afin d'évoquer ces mêmes animaux⁶, ou encore à l'action des rayons du soleil sur la peau... Dans le signe [SERPENT], la *configuration* 'index et majeur écartés' peut aussi bien marquer la *langue* fourchue du serpent⁷ que la forme en "V" portée par la vipère sur l'arrière de la tête ou encore le "V" du mot français "vipère"... Une personne qui ignore l'histoire des signes [FEMME] et [FILLE]⁸ discerne souvent, dans cette dénotation, une opposition "*cheveux courts vs cheveux longs*"...

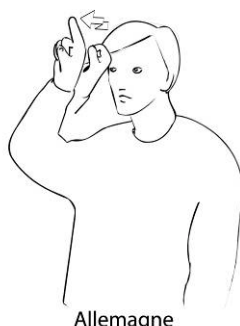
L'éventail des choix est largement attesté, n'importe quel trait suffisamment saillant pour déterminer une forme visuelle pouvant, selon la perspective adoptée, être retenu. La figurativité omniprésente n'entrave par conséquent en rien la fonction lexicale, c'est-à-dire

⁶ Le signe [MALI] marque les striures peintes sur leurs joues par les Maliens.

⁷ Interprétation privilégiée, le signe étant réalisé à partir de l'emplacement 'bouche'.

⁸ Dans ces deux signes, l'index tendu glisse doucement sur la 'joue', pour marquer l'étroitesse du ruban rattachant le bonnet que portaient les femmes et les filles au XVIII^e siècle. Dans le signe [FILLE], le mouvement est prolongé pour marquer la longueur plus importante de ce ruban.

qu'elle ne réduit pas, par exemple, l'*homme* au port d'une *moustache* (le plus souvent inexistante), l'*Allemagne* à la *pointe* d'un casque prussien (largement effacé des mémoires), ou encore l'*Espagne* à la corrida, et à la *muleta* agitée par le torero.



Si l'on peut donc parler d'accès figuratif au sens, on doit aussi souligner le fait que la sensation illusoire d'une iconicité, qui serait « donnée » plutôt que produite par la langue, peut amener à toutes sortes de contresens linguistiques. Nombre d'entendants qui apprennent la LSF décident par exemple fréquemment que tel ou tel signe ne devrait pas être employé parce que l'image à laquelle il semble renvoyer ne correspond pas à la « réalité » établie par la *doxa*. En témoigne la polémique qui s'est développée récemment en Angleterre où une chaîne de télévision voulait censurer certains signes de la langue des signes britannique⁹, qu'elle jugeait « politiquement incorrects ». Parmi ces signes, celui qui évoquerait le *nez cassé* des *Juifs* : il convient de noter que ce même signe signifie *Arabe* en France..., et que si l'on s'attache à vouloir interpréter la figure censément proposée, on peut aussi bien y voir la manifestation d'un *voile*...

En s'arrêtant aux effets figuratifs produits, c'est-à-dire en se focalisant sur la version figurative proposée par le signe, on peut donc, en s'appuyant sur la redondance du visuel, interpréter tout ce que l'on veut. Or, aucune « image » ne vient bien sûr s'interposer lorsque les sourds utilisent ces signes conventionnels entre eux. D'abord produits à partir d'exemples, de formes narratives, les signes continuent certes de porter la trace des rapports figuratifs qui les ont motivés. Cependant, entrés dans le lexique, ils marquent le plus souvent un objet ou une action génériques, ce qui oriente d'emblée leur interprétation. Dans l'évolution diachronique de la langue, les traits figuratifs perdent leur utilité, l'interprétation du signe ne nécessitant plus le recours à la version figurative qu'il propose. Si le recours à la motivation qui a déterminé le choix sémiotique peut fonctionner comme procédé mnémotechnique pour le locuteur entendant qui apprend la langue, il n'a pas – ou plus – de rendement proprement significatif. L'interprétation qu'en font les entendants est donc simplement limitée par le regard qu'ils posent sur la langue, regard qui assujettit la LSF aux sémiotiques visuelles, la ramenant, en quelque sorte, au langage mimique.

Des repères différents

Dès qu'il s'agit d'opérer un rapprochement entre les ordres linguistique et iconique en français, le recours aux tours stylistiques s'impose. En revanche, la pratique de leur langue conduit les sourds à accorder une grande confiance à la dynamique des formes. Les exercices de style étudiés, dans le cadre du registre narratif¹⁰ en particulier, révèlent la virtuosité dont font preuve les signeurs en matière de manipulation d'éléments constitutifs de formes. Rien d'étonnant donc à ce que les locuteurs du français qui abordent la LSF éprouvent l'illusion

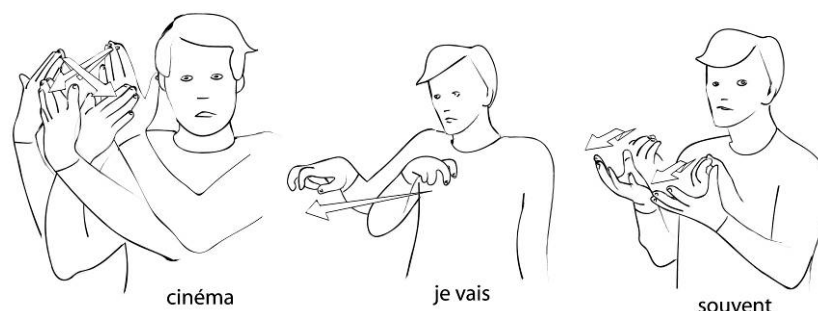
⁹ British Sign Language (BSL).

¹⁰ Cf. Le Corre, 2002 b : 328.

d'approcher au plus près des formes auxquelles ils n'ont qu'indirectement accès dans la pratique de leur langue.

La reconnaissance de classes, de catégories, la recherche de formes stabilisées témoignent de la nécessité de repères conventionnels dans toutes les langues naturelles. Chaque langue imposant sa propre logique, ces repères peuvent grandement différer. Cette différence de repères « saute aux yeux » lorsque l'on se trouve face à une langue à modalité visuo-corporelle comme la LSF. Moins puissamment déterminée que le français, la LSF présente une organisation plus morphosyntaxique que morphologique **et** syntaxique. Cette relative indétermination par rapport au français autorise les signeurs à organiser leurs discours d'une manière beaucoup plus souple que ne le font les locuteurs du français, soumis à d'autres contraintes.

On trouve ainsi, dans tous les genres de discours, nombre de constructions morphosyntaxiques qui s'opposent aux items lexicaux du français, morphologiquement plus stables. Les enseignants de LSF sont dès lors confrontés à la difficulté de répondre aux interrogations d'apprenants entendants qui cherchent spontanément à obtenir des traductions « mot » pour « signe ». Comment, en effet, à partir du moment où on lui a enseigné le signe adverbial [SOUVENT], faire comprendre à un apprenant entendant qu'un sourd ne signera pas *Au cinéma, je vais souvent*, mais *Au cinéma, je vais, je vais, je vais...* marque aspectuelle itérative portée sur le procès, par répétition du mouvement, et expression faciale marquant le duratif ?



Qu'il ne signera pas *Escalier/il/monte* au moyen de trois signes, mais que la prédication s'appuiera sur une figure minimale – index et majeur, légèrement fléchis et orientés vers le bas (*jambes*) –, placée légèrement sur la droite du signeur – emplacement de la tierce personne (*il*) –, les deux doigts alternant alors dans un mouvement ascendant (*monter*) qui tracera une demi courbe (*escalier*).

Ayant acquis un vocabulaire dit *standard*, les apprenants entendants s'aperçoivent très vite qu'il leur est impossible de l'employer tel quel en contexte. Si l'on traduit, par exemple, l'énoncé du français *La voiture s'arrête* à l'aide de signes lexicalisés, on obtient ce que l'on appelle du « français signé »¹¹. En LSF, on utilisera ce que l'on peut appeler un *signe occurrence*¹², qui propose une figure minimale, très largement générique : la main plate orientée paume vers le bas. Mise en relation avec un mouvement vers l'avant, cette figure anaphorique peut dès lors donner lieu à l'interprétation *voiture*. C'est la suspension du mouvement qui va marquer la propriété aspectuelle du procès. Se pose le problème de la discrimination des unités. Quelle pertinence y a-t-il à poser l'existence de parties du discours – Est-ce un nom ou un verbe ? –, celle de catégorisations grammaticales équivalant à celles opérées par le français – Où est le sujet ? Où est le verbe ? Où est le complément ?

¹¹ [VOITURE] + [ARRÊTER] : construction calquée sur la syntaxe de la phrase du français.

¹² Pour l'opposer au signe type lexicalisé.

Une logique de force contextuelle

La fréquence des déplacements métonymiques, la souplesse générale du système, font de la LSF une langue qui s'organise davantage dans une logique de force contextuelle que dans une logique de substitution d'unités. La cohérence de la forme signifiante dépend en effet, le plus souvent, de la structuration d'un syntagme, voire d'une séquence signée, à l'aide de figures minimales que leur grande généricité rend aisément transposables, et qui sont alors complexifiées dans la combinatoire discursive. Ces constructions discursives s'opposent aux items lexicaux du français, qui sont morphologiquement plus stables. Il devient alors difficile de décider si on a affaire à des verbes, à des noms, à des adjectifs, à des adverbes, etc., et, au-delà, d'isoler prédictions attributives et processives.

Aucun discours ne laisse apparaître de séquences uniquement composées de signes apparaissant sous leur forme enregistrée en lexique. Les signes, même lexicalisés, restent toujours potentiellement ouverts à la modification et/ou à l'adjonction de paramètres. Pour traduire, par exemple, un énoncé tel que *Une rue bordée de magasins*, sera d'abord produit le signe [RUE].



rue

Le signe [MAGASIN] apparaîtra ensuite sous la forme suivante : les deux mains, en configuration « bec de canard », l'extrémité des doigts se faisant face, vont suivre le tracé des deux lignes parallèles qui composent le signe [RUE].



magasin

Il devient dès lors difficile d'identifier la forme lexicale figée du signe [MAGASIN]. Ce phénomène est constant, la plupart des signes, même lexicalisés, restant potentiellement ouverts, remotivables à partir des paramètres qui les composent.

L'emploi de signes spécifiques marquant les propriétés aspectuelles ou modales des procès est rare. Ce sont, le plus souvent, des mouvements qui contribuent à tracer des trajectoires dans l'espace. C'est alors la rapidité, l'intensité, l'amplitude d'un mouvement, ou l'adjonction, l'accentuation, la modulation d'une expression faciale et/ou corporelle qui vont marquer modalité ou qualité. La souplesse de la combinatoire paramétrique autorise l'activation des toujours possibles coïncidences avec les formes visuelles. Mais elle peut aussi conduire à une relative indétermination des séquences signées – qui peuvent présenter un caractère protéiforme conduisant à de multiples lectures. Ces constructions originales ont tout de même le mérite de rendre perceptibles les « mouvements de sens » – instabilité des formes sémantiques, phénomènes polysémiques... –, qui deviennent alors en quelque sorte

« apparents », dans la modification, la suppression et l'adjonction des paramètres de formation des signes qui marquent les valeurs spécifiques.

Ayant appris à se fier à des formes plus stables, plus strictement déterminées, par leurs contours morphologiques – unités lexicales nettement discrétisées : *Noms, Verbes, Adjectifs...* – et par leur distribution syntaxique – *Sujet, Verbe, Objet...* –, les locuteurs de LO se trouvent contraints de modifier leurs repères. C'est la raison pour laquelle les entendants, qui pensent parfois connaître la langue parce qu'ils ont mémorisé un certain stock lexical, se trouvent souvent désorientés lorsqu'ils se trouvent en situation de communication avec des sourds.

Les rapports de la LSF au français

La structure et le fonctionnement de la LSF différant grandement de ceux du français, les sourds éprouvent eux-mêmes des difficultés à retenir la forme complexe des signifiants des mots du français, qui émanent des relations solidaires entre phonèmes, et qui ne peuvent subir les mêmes modifications que les signes de la LSF. Les confusions sont constantes et les assimilations de type paronymique démultipliées – *couper/occuper, exploser/exploreur, allocation/allocation, etc.* –, de nombreux sourds se trouvant même dans l'incapacité de reconnaître et de reproduire, par écrit, l'ordre des graphèmes d'un mot qu'ils ont sous les yeux. Reconnaisant d'abord, dans les formes complexes des signifiants des mots du français, les éléments particulièrement saillants, les sourds les retiennent comme ils le feraient d'invariants formels, appréhendant dès lors les mots du français comme ils le font des signes de leur propre langue : selon des lois de variation, d'opposition ou d'identité de formes¹³.

S'ils voient, par exemple, le mot *attention* et qu'ils ne le connaissent pas, ils vont en chercher le sens à partir des trois premières lettres *att*, lettres par lesquelles commencent de nombreux autres mots. L'institutrice qui écrit au tableau l'énoncé *Une jupe courte* et qui demande aux enfants sourds de le lui expliquer reçoit en réponse : *C'est une jupe pour courir...* Le signe de la LSF n'étant jamais totalement figé dans une forme¹⁴, le signeur sourd tente souvent d'appliquer, au mot du français, des dérivations comme cela se fait dans sa propre langue : *attache, attaque, attention, attrape, attire / chemin, cheminée / coupe, coupable, etc.* Ce sont des mots qu'il cherche à ramener à une classe de formes (ex : formes en *att*), et qu'il est dans l'incapacité de différencier car leurs variations signifiantes n'entretiennent pas de relation motivée avec leurs variations morphologiques.

L'accès limité à la face visuelle de la parole sonore – c'est-à-dire à l'image labiale – conduit le sourd à s'attacher aux phonèmes ou aux graphèmes « forts » : forts, par leur position à l'initiale (ou, plus rarement, à la fin) du mot, ou forts, intrinsèquement, par leur mode d'articulation ou leur saillance. Cet accès partiel à la forme acoustique du français nécessite, de sa part, des efforts permanents, efforts qui ne suffisent pas cependant à éviter les erreurs de compréhension. Nous allons maintenant examiner un certain nombre de signes et d'expressions signées qui portent la trace de ces efforts et de ces confusions : ils inscrivent dans le plan diachronique, aussi bien l'infinie souffrance du sourd face à une LO qu'il n'entend pas que le recul qui lui permet d'accéder, souvent avec humour, à une forme de créativité lexicale.

Le lapsus

Les problèmes d'accès au lexique du français donnent parfois lieu à l'assimilation de mots phonétiquement apparentés. Les sourds assimilent même fréquemment des formes que les

¹³ A propos du processus de classification sémantique des formes en LSF, cf. Le Corre 2002 b : 140.

¹⁴ On peut toujours en modifier l'un des paramètres – configuration, emplacement, orientation, mouvement, expression faciale et/ou corporelle – pour en modifier le sens.

entendants ne perçoivent pas comme étant des homonymes, ni même des paronymes. Ces confusions marquent en quelque sorte l'absurdité d'exercices articulatoires qui ne s'attachent qu'à la forme de l'expression, dissociée de l'information sémantique dont elle est en principe inséparable. En raison de cette focalisation sur l'axe syntagmatique – c'est-à-dire sur l'enchaînement et l'articulation des phonèmes ou des graphèmes de la lexie qui se succèdent –, le sourd ne dispose pas de « *l'information sémantique et [de] la spécification phonologique [normalement] en même temps disponibles dans la mémoire immédiate* » (Rossi et Peter-Defare, 1998 : 63).

On observe alors des « *déviations de l'intention du locuteur ayant pour résultat une modification non intentionnelle de la forme* » (*op. cit.* : 18) du signifiant du mot français. Ces « *déviations involontaires de la norme du français* » (*ibid.*), qui relèvent du lapsus, sont parfois intégrées avec un certain humour par les sourds au lexique de la LSF. C'est notamment le cas de celles qui sont à l'origine des signes [VŒU], [TABOURET], [CANADA] et [TOUSSAINT]¹⁵, fondés sur la parenté phonétique et/ou graphique des mots *veau* et *vœu*, *tambour* et *tabouret*, *canard* et *Canada*, *Tu sais* et *Toussaint*. L'absence de liens sémantiques avec ces différents termes du français n'a pas empêché ces signes d'entrer dans le lexique de la LSF. Conformément à la logique du système, la parenté formelle a été privilégiée : de la confusion au néologisme, le lapsus est devenu signe...

Ce choix de sourire de la difficulté d'accès au français, on le retrouve dans les procédés dénominatifs. Comme le fait remarquer l'ethnologue Yves Delaporte (2000 : 41), « *les à-peu-près [y] sont innombrables, qu'ils concernent le prénom (GORGE, RIEN ou MARSEILLE pour Georges, Adrien ou Marcel), ou le patronyme (DRAGON pour Dagron, HACHE pour Hoche, SANGLIER pour Sangla, SOLEIL pour Soler, CHASSEUR pour Chassignet, CAISSE pour Delacaze) [...] GIRAFE pour Girard...* ». En d'autres termes, constamment confrontés à l'absurde dans l'interaction permanente de la LSF avec le français, les sourds choisissent parfois de sourire de leurs difficultés, ce que l'on observe aussi dans la pratique assez courante du *rébus*.

Le rébus

Il s'agit d'un procédé, couramment utilisé dans la dénotation des noms propres de personnes ou de villes lorsqu'il n'existe pas de signe équivalent, ou que le signeur ne connaît pas ce signe : *pré + vert = PRÉVERT*, *dur + an = DURAND*, *mord + lait = MORLAIX*, *chat + ville = CHAVILLE*, etc. Ce procédé ludique est très apprécié car il permet de jouer des confusions toujours possibles entre homophones et homographes. Mais surtout il autorise les sourds à déstructurer impunément les formes figées des signifiants des mots français... En instaurant un nouveau rapport entre les parties du mot, cette déstructuration apporte des indices relatifs de nature formelle qui facilitent sa mémorisation.

Cette pratique met en évidence l'aptitude des sourds à transformer leurs efforts d'articulation et de lecture labiale en jeux sur l'homophonie. Procédé mnémotechnique, le rébus facilite la reconnaissance de certains mots du français, mais il est surtout utilisé pour se substituer à une épellation digitale, longue et fastidieuse.

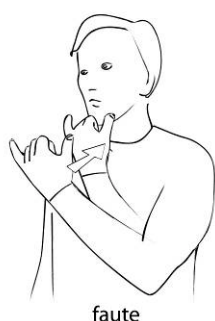
Le rythme syllabique

Les sourds ne sont pas insensibles à la manière dont se prononcent les mots du français. Les formes acoustiques des mots de la LO dominante ne sont discriminables, pour eux qui ne disposent pas du modèle afférent, qu'au moyen d'indices visuels. Ce sont le rythme, le mode d'articulation des phonèmes qui sont alors mis en évidence dans les exercices orthophoniques qu'ils pratiquent dès leur plus jeune âge. Or, ce rythme du découpage syllabique du français

¹⁵ Variante dialectale attestée en Bretagne.

semble trouver une forme de résonance dans la structuration morphologique de certains signes.

Se fondant sur l'interprétation des signes en langue orale, certains linguistes adoptent le présupposé selon lequel les signes de la LSF se répartiraient, comme les mots, en *noms*, *verbes*, *adjectifs*, etc. Sont émises, dans le cadre de cette présupposition, des hypothèses telle celle qui appréhende le redoublement du mouvement dans certains signes comme fondateur d'une opposition verbo-nominale¹⁶. Selon cette hypothèse, les signes dont le mouvement est répété correspondent aux substantifs du français, tandis que ceux dont le mouvement est simple correspondent aux verbes : [BOIRE] / mouvement simple *vs* [BOISSON] / mouvement répété ; [LUNETTES] / mouvement répété *vs* [METTRE DES LUNETTES] / mouvement simple. Cette marque oppositionnelle n'apparaît cependant pas dans de très nombreux signes, comme [TRAVAIL] et [TRAVAILLER], [SOIF] et [AVOIR SOIF], par exemple. D'autre part, dans des signes comme [FAUTE] / mouvement simple *vs* [SE TROMPER] / mouvement répété, la marque est inversée...



faute



se tromper

La multiplicité des exceptions à cette « règle » supposée justifie la prudence dans le maniement de la notion de « catégorisation grammaticale » lorsque l'on étudie la LSF. N'est-on pas tenté, en recherchant ces oppositions, de forcer un rapprochement avec les catégories grammaticales propres à la LO dominante ? Les linguistes qui étudient les LS travaillent souvent, hors contexte, sur la base d'items lexicaux ou de phrases traduites par leurs informateurs sourds. On observe aussi, assez souvent, chez l'apprenant ou le pratiquant entendant, la tentation d'influer sur le mode de fonctionnement de la LSF en soulignant le caractère « nécessaire » de ces oppositions.

Nous observons toutefois que, si tous les signeurs sourds – notamment parmi ceux qui enseignent leur langue – ne demeurent pas insensibles à ces remarques à caractère « injonctif », la marque supposée de l'opposition verbo-nominale qui apparaît dans les dictionnaires de signes – en général construits en collaboration avec des entendants – disparaît, le plus souvent, dans la pratique quotidienne de la langue. L'ampleur ou l'intensité donnée au mouvement, qui différencierait davantage¹⁷ la fonction prédicative de la fonction substantivale du signe n'est pas non plus toujours observable dans la pratique discursive.

Il est tout à fait possible d'expliquer d'une autre manière le redoublement du mouvement dans certains signes de la LSF, en avançant l'hypothèse du rapport à la pratique de la lecture labiale. L'observation constante du découpage syllabique ne conduirait-elle pas les sourds à user du rythme syllabique qui articule les mots du français ? Pour étayer cette hypothèse, notons qu'un bon nombre de signes comportant un mouvement simple correspondent à des mots du français qui manifestent une seule syllabe – [JOUR], [PRÊT], [FAIM], [SOIF], [FILS], etc. – ou qui ne sont bi-syllabiques¹⁸ qu'à l'écrit – VACHE], [LIBRE], [HONTE],

¹⁶ Cf. entre autres Supalla et Newport (1978) pour l'American Sign Language (ASL).

¹⁷ Selon, entre autres, Christian Cuxac (1996 : 225) pour la LSF.

¹⁸ La voyelle de la seconde syllabe étant un '-e' muet.

[BÊTE], etc. –. Le mouvement est en revanche redoublé dans de nombreux signes qui correspondent aux mots français de deux syllabes : [BONBON], [ENFANT], [MAISON], [DESSERT], etc.

Selon ce principe de répétition du mouvement qui répond au découpage syllabique du mot de la LO, il est même possible d'établir des oppositions pertinentes entre signes : [FEMME] vs [MAMAN] ; [HOMME] vs [PAPA], [VILLE] vs [VILLAGE], [CENTRE] vs [MILIEU], [FLEUR] vs [PRINTEMPS], [FROID] vs [HIVER], [DEUX] vs [DEUX FOIS], [SEUL] vs [UNIQUE], [TARD] vs [(en) RETARD], [FAIM] vs [VICIEUX], etc.

Cette hypothèse permet d'expliquer la répétition du mouvement dans un grand nombre de signes correspondant aux substantifs de la LO sans que ce phénomène puisse être révélateur de marque d'une catégorie grammaticale de type nominal. Il est possible, en effet, de noter la même caractéristique dans les signes qui traduisent des mots ressortissant à d'autres catégories grammaticales :

- adjectifs : mouvement simple / [CHAUD], [NOIR], [BLANC], [GROS], [DUR], [FORT], [NEUF], [GRAVE], [JEUNE], [NEUTRE], [FAIBLE], [SIMPLE] ; mouvement redoublé : [GOURMAND], [PETIT], [LÉGER], [MÉCHANT], [SYMPA], [TIMIDE], [MALADE] ; [VITE] vs [PRESSÉ/URGENT], [NEUF] vs [NOUVELLES] ;
- prépositions et adverbes : [DANS] vs [DEDANS], [POUR] vs [POURQUOI] ;
- pronoms : [MOI] vs [MOI-MÊME],
- verbes : [VOIR] vs [ON VERRA], [DIRE] vs [ÇA VEUT DIRE], [FAIRE] vs [QUE FAIRE ?]...

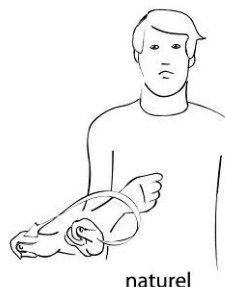
L'absence de régularité de la forme conjuguée du verbe français peut expliquer la rareté des exemples d'opposition rythmique dans les signes qui les traduisent. Certains exemples semblent aller dans le sens d'une interprétation de la forme conjuguée la plus fréquemment attestée en discours : Le signe [VOULOIR], qui manifeste un mouvement simple, ne correspond-il pas à l'interprétation de la forme du présent *veux/veut* ? Le signe [AVOIR/IL Y A] est un signe unique, toujours employé sous la même forme, qu'il s'agisse d'un emploi personnel ou impersonnel. Or, ce signe est produit dans un mouvement simple et presque toujours accompagné de l'articulation labiale de la forme du français *J'ai*¹⁹.

La structuration dynamique de certains signes semble procéder à la fois du rythme syllabique et du rythme sémantique, comme dans le cas du signe [FORMIDABLE/INCROYABLE], produit en trois temps, dans un mouvement énergique et saccadé, et du signe [BIEN SÛR/NATUREL], réalisé avec un mouvement souple, marquant la *fluidité* (*// ça coule de source*). Le mouvement semble alors marquer un rapport kinésique de manière à souligner, par son intensité ou, au contraire, sa souplesse, l'articulation syllabique du mot du français.

¹⁹ Exemple : Paul voyage souvent ; il a [j'ai] des amis aux USA. La première séquence est produite selon une perspective normée. Changeant de perspective, le signeur adopte ensuite le point de vue de l'actant Paul. Il semble en revanche que la labialisation « j'ai », qui accompagne la production de la forme impersonnelle [IL Y A], procède simplement du figement de la forme conjuguée empruntée au français.



incroyable



naturel

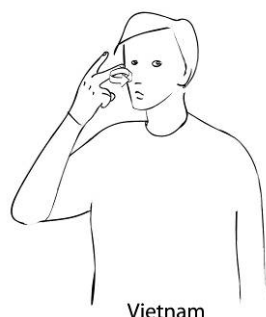
Le soulignement par le mouvement, dans certains signes de la LSF, du rythme syllabique du français, contribuerait ainsi à marquer l'aspect répétitif perçu dans l'émission linéaire et chronologique des phonèmes des mots du français. Comme la labialisation de mots du français, qui accompagne la production de certains signes lexicaux, ce phénomène rythmique, observable en LSF, reste toutefois associé à l'émission de formes lexicales fortement stabilisées. Il ne semble pas avoir de réelle incidence sur la structuration morphosyntaxique des séquences signées.

Les signes alphabétiques

Ce sont sans aucun doute les signes dits *initialisés* qui marquent une réelle influence du français sur le lexique de la LSF. Ces signes sont produits à partir de l'emprunt de caractères alphabétiques du mot français correspondant. Il peut s'agir de l'emprunt de l'initiale du mot du français comme c'est le cas pour les signes [OCTOBRE], [VIN], [DIALOGUE], [FROMAGE], [FRÈRE], [LIBRE], [LOYER]... Le qualificatif « initialisé »²⁰ n'est cependant pas approprié dans la mesure où il peut aussi s'agir du choix d'un phonème particulièrement lisible sur les lèvres, ou encore d'un graphème dont l'apparition est remarquablement rare. On observe notamment une récurrence du 'I' : [ÎLE], [INNOCENT], [INUTILE], [IMAGINER], [IDIOT], [ICI], etc. La configuration de certains signes marque le 'I' dactylogologique alors même que cette voyelle n'apparaît pas en position initiale dans le mot français, mais y est nettement repérable, par sa saillance articulaire, ou par sa répétition : [HUILE], [MILIEU], [PAS FINI], [PETIT], [QUI ?], etc. La rareté de certains caractères alphabétiques peut également contribuer à activer la saisie visuelle du mot français. Ainsi trouve-t-on la lettre 'X' dans les signes [EXEMPLE], [PAIX], [BRUXELLES] et [LUXEMBOURG], le 'W' et le 'Y' dans le signe [WHISKY].

Il est toutefois important de noter que les signes alphabétiques existent souvent en doublets : produits selon ce procédé d'assimilation d'éléments étrangers au système, ou selon le processus figuratif de création lexicale. Les noms des villes LYON et BORDEAUX peuvent être interprétés par un signe alphabétique ('L' pour LYON / 'B' pour BORDEAUX) ou par un signe proposant une figure : les *griffes* du lion pour LYON / une *bouteille que l'on débouche* pour BORDEAUX. Dans d'autres signes, l'initialisation se révèle parfaitement accessoire : le signe [MAIS] se réalise aussi bien avec l'index qu'avec le 'M' / le signe [CHIEN] avec la main plate comme avec la configuration en 'C'. Dans le signe [SŒUR], la sphère formée par le poing fermé peut aussi bien être interprétée comme un 'S' dactylogologique que comme la manifestation d'une tête. Il en va de même pour les signes [VIOLET], [VIETNAM] ('V' ou coin de l'œil) et [PARIS] ('P' ou forme triangulaire de la tour Eiffel).

²⁰ « Alphabétique » semble préférable.



D'autre part, le mode de formation de ces signes alphabétiques est le plus souvent composite : le caractère dactylogique n'est pratiquement jamais utilisé isolément, mais plutôt intégré à une combinaison paramétrique qui marque une propriété figurative : le 'T' du signe [ÎLE] est orienté vers le bas, la pointe de l'auriculaire traçant un cercle sur la paume ouverte de la main *dominée*²¹ – délimitation d'un espace solide (*île*) sur un espace liquide (*mer*). Si le 'R' initial et le 'D' final du mot *record* apparaissent dans le signe correspondant, ils se trouvent liés l'un à l'autre par un mouvement très vif, qui vise à traduire la vitesse extrême de la performance...



Les signes construits à l'aide de caractères dactylogiques ne sont jamais que partiellement intégrés, les sourds considérant ce procédé comme un phénomène de parasitage de leur langue par le français dominant. Ils cherchent donc souvent à les éviter, leur préférant ceux qui sont construits selon l'option figurative. Ainsi le signe [NOVEMBRE], produit à l'aide du 'N' dactylogique, est parfois délaissé au profit d'une combinaison des signes [MORT], [CROIX] et [CIMETIÈRE]. Les lexiques des LS pratiqués par un grand nombre d'entendants, comme l'ASL²² par exemple, laissent apparaître un pourcentage important de ce type de signes. L'attachement des locuteurs entendants aux repères lexicaux semble en effet avoir une réelle incidence sur la création néologique qui, fréquemment sollicitée dans l'urgence du discours, en contexte de traduction de la LO vers la LS, s'oriente vers ce procédé dit d'*initialisation* du signe. On observe cependant, qu'indépendamment de l'influence du français sur la LSF, de nombreux néologismes originaux surgissent de la dynamique langagière. Si ces créations naissent souvent de la confrontation avec le français, elles se conçoivent dans une optique de libre échange et non dans un contexte contraint par la nécessité et l'urgence.

²¹ Lorsque les signes sont formés à l'aide des deux mains, la main droite (ou gauche pour un signeur gaucher) est dite main dominante, l'autre main dominée.

²² American Sign Language.

Conclusion

Ces « procédés » – occasionnels – d’emprunts de formes acoustiques du français sont donc à opposer au « processus » métonymique – systématique – de création lexicale qui est à l’origine de la majorité des choix sémiotiques en LSF²³. Il convient également de noter que ces procédés d’emprunts ne portent que sur des items lexicaux. A première vue révélateurs de l’influence que peut exercer une langue dominante sur une langue dominée, ils sont d’abord exemplaires en ce qu’ils révèlent l’aptitude des sourds signants à transformer les efforts d’articulation et de lecture labiale en jeux sur l’homophonie, en sensations visuelles des mots. Ils leur permettent de rapprocher certains obstacles du français de la structure de leur propre système linguistique et de les intégrer à leur langue sans pour autant la dénaturer. En effet, que ces formes soient empruntées inconsciemment ou que leur détournement soit recherché, elles restent toujours à l’état de « traces », étant assimilées suivant les règles d’un système qui révèle ainsi sa capacité à limiter l’influence de la langue orale.

Il convient tout de même de s’interroger à propos de cette faculté de la langue d’intégrer des éléments étrangers à son système, ces emprunts entrant dès lors en concurrence avec les choix sémiotiques fondés sur les déplacements métonymiques. La réflexion sur les libertés et les contraintes offertes par le potentiel figuratif de la LSF mérite donc d’être largement approfondie. En d’autres termes, la LSF peut-elle tout interpréter en activant le lien qui l’unit aux sémiotiques visuelles, ou bien existe-t-il des limites à ce pouvoir figuratif ? Cette langue en pleine évolution donne généreusement à « voir » : tandis que l’évolution des formes lexicales tend à stabiliser ses acquis, en augmentant son lexique, la pratique discursive tend, spontanément, à exploiter les libertés offertes par un système ouvert sur les sémiotiques visuelles. Les signes fixés par la lexicographie s’opposent ainsi constamment aux constructions morphosyntaxiques proposées par la dynamique discursive. Entre la nécessité de la convention et le refus de se laisser enfermer en-deçà de ses possibilités, la LSF cherche son chemin...

Bibliographie

- BERNARD Y., 1999, *Approche de la gestualité à l’institution des sourds-muets de Paris, au XVIII^e et au XIX^e siècle*, Thèse de doctorat, Paris V.
- BERTIN E., 1995, *Poésie en Langue des Signes Française*, Mémoire pour l’obtention du D.E.A. de Lettres Modernes, Université de Toulouse Le Mirail.
- CADIOT P., VISETTI, J.-M., 2001, *Pour une théorie des formes sémantiques. Motifs, profils, thèmes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CUXAC C., 1996, *Fonctions et structures de l’iconicité des langues des signes. Analyse descriptive d’un idiolecte parisien de la langue des signes française*, Thèse pour le doctorat d’Etat es-Lettres et Sciences humaines, Paris V, Université René Descartes.
- CUXAC C., 2000, *La Langue des Signes Française (LSF) – Les voies de l’iconicité*, Faits de Langues 15-16, Gap-Paris, Éditions Ophrys.
- DELAPORTE Y., 2000, *Des signes, des noms, des rires – Aspects de la culture sourde*, ASAS Éditions.
- DELAPORTE Y., 2002, *Les sourds, c’est comme ça*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l’Homme.
- DELEUZE G, [1983] 1991, *Cinéma 1 – L’image-mouvement*, Paris, Éditions de Minuit.
- GROUPE μ, 1992, *Traité du signe visuel. Pour une rhétorique de l’image*, Paris, Éditions du Seuil.

²³ Cf. Le Corre, 2001.

- LE CORRE G., 2000, « Le statut du corps dans le système iconique de la Langue des Signes Française », dans *La communication multilingue et l'interactivité, l'écriture au-delà des mots*, Actes de GLAT 2000, Technopôle Brest-Iroise, Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne, pp. 75-87.
- LE CORRE G., 2001, « La métonymie, processus de création lexicale en Langue des Signes Française - de l'usage référentiel à la langue », dans *Recherches sur la Langue des Signes*, Actes de la Journée d'Etude du 19 novembre 1999, Université de Toulouse-Le Mirail, pp. 19-30.
- LE CORRE G., 2002 a, « La primauté de la forme dans l'organisation structurelle du sens en Langue des Signes Française », dans Lagorgette D., Larrivée P. (éds), *Représentations du sens linguistique I*, Actes du Colloque International de sémantique, 25, 26 et 27 mai 2001, Université de Bucarest, Munich, Lincom-Europa, pp. 49-66.
- LE CORRE G., 2002 b, *L'organisation structurelle du sens en Langue des Signes Française (LSF) : du statut « figural » du signe standard à l'isotopie « structurelle » du discours signé*, Thèse de Doctorat, Brest, Université de Bretagne Occidentale.
- MOTTEZ B. 1999, *L'expérience du déni : Bernard Mottez et le monde des sourds en débats*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- POIZAT M., 1996, *La voix sourde*, Paris, Métailié.
- PRESNEAU J.-R., 1998, *Signes et institutions des sourds, XVIII^e-XIX^e siècle*, Seyssel, Éditions Champ Vallon.
- RASTIER F., 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, Presses Universitaires de France.
- ROSSI M., PETER-DEFARE E., 1998, *Les lapsus ou comment notre fourche a langué*, Paris, Presses Universitaires de France.
- SPIRE A, 1986, *Plaisir poétique et plaisir musculaire – Essai sur l'évolution des techniques poétiques*, Mayenne, Librairie Jose Corti.
- SUPALLA T., NEWPORT E., 1978, « How many seats in a chair ? The derivation of nouns and verbs in American Sign Language », dans P. Siple (ed.), *Understanding Language through Sign Language Research*, New-York, Academic Press, pp. 91-131.
- VIROLE B., 1990, *Figures du silence : Essais cliniques autour de la surdité*, Paris, Éditions Universitaires.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli.

Laboratoire CNRS Dyalang – Dynamiques sociolangagières – Université de Rouen

ISSN : 1769-7425